



Numéro 73
12 octobre 2016



DEGREVEMENT TFNB

AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

COLZA

Ravageurs

BLE – ORGE D'HIVER

Semis et désherbage de prélevée

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 39 du 11 octobre 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – Interventions d'automne.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD

01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66

Manon LEFEVRE

01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand

77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 79 30 65

Fax : 01 64 37 17 08

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière
de compte d'affiliation spéciale
soutien agricole et rural

Dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB): 60 %

Communiqué de presse de la Direction départementale des Finances de Seine-et-Marne

Du retard dans les envois

Le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sera notifié par un avis de dégrèvement au redevable et viendra en déduction du montant de TFNB à payer pour 2016, sans aucune démarche de sa part.

Compte tenu de la volumétrie des avis de dégrèvement à imprimer, leur remise à la Poste, initialement prévue le 6 octobre, a dû être reportée pour certains départements, dont la Seine-et-Marne. Les avis seront remis le 13 octobre pour une distribution prévue jusqu'au 18 octobre.

La date limite de paiement de la TFNB (à l'exclusion de la taxe foncière sur les propriétés bâties), pour les agriculteurs concernés par les dégrèvements perte de récoltes, est repoussée au **31 décembre 2016**. Il n'y aura pas lieu de tenir compte des éventuelles lettres de relance automatiques qui pourraient être adressées.

Claude Pain, administrateur général des finances publiques

En conclusion :

- Si vous n'avez que du foncier non bâti : attendez le nouvel avis même si ce dernier arrive après le 17 octobre.
- Si vous avez du foncier bâti et du foncier non bâti : payez le montant afférent au foncier bâti sans les frais de gestion et attendez le nouvel avis pour payer les taxes sur le foncier non bâti agricole.

Rappel : lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, le propriétaire est dégrèvé, mais la loi lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant.

Rappel : AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

Pour bénéficier de la demande au titre du soutien exceptionnel du Conseil Régional Ile-de-France à l'achat de semences certifiées, vous devez adresser votre dossier à la Chambre d'agriculture, au plus tard le **15/11/2016** :

- par voie dématérialisée en remplissant le [formulaire en ligne](#)
- ou par courrier, en utilisant le [formulaire de demande](#) téléchargeable à retourner à : Chambre d'agriculture – Semences certifiées
418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-sur-Seine.

Seules les exploitations dont le siège social est situé dans un département de la région Ile-de-France sont éligibles. Cette aide est uniquement réservée aux semences certifiées d'automne et d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, avoine, épeautre, triticale, seigle...) de type R1, R2, G1, G2...

Le montant de l'aide est à hauteur de 25 € le quintal de semences ou de 5 € la dose de 500 000 graines.

Pour tout renseignement : semences.certifiees@seine-et-marne.chambagri.fr ou 01 64 79 30 00.

COLZA

(2 feuilles à 5-6 feuilles)

La majorité des parcelles est au stade 5-6 feuilles mais nous voyons encore quelques parcelles au stade 2 feuilles. Les parcelles semées tardivement ont du mal à se développer.

🔺 Ravageurs

Limaces : restez vigilant sur les levées tardives. Si les conditions météorologiques venaient à se dégrader, certaines parcelles pourraient être concernées.

- Stade limite de sensibilité : jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- Seuil d'intervention : présence de limaces et dégâts foliaires constatés.
- Produits possibles : SLUXX HP 5 à 7 kg/ha (ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges), METAREX INO 3 à 5 kg/ha (réservé aux infestations plus importantes).

Grosses altises : les captures d'altises ne présentent plus un danger en ce qui concerne les dégâts sur feuille. Par contre, cela présage un potentiel de larves dans les pieds de colza. D'après le modèle de Terre Inovia, les éclosions devraient arriver en novembre.

- Seuil de traitement : 8 pieds touchés sur 10 jusqu'à 4 feuilles. Certaines parcelles ont dépassé le seuil.
- Produits possibles : PROTEUS 0,625 l/ha (autorisé si présence de pucerons verts), BORAVI WG 1,5 kg/ha, PYRINEX ME 0,75 l/ha.

Larves de tenthrèdes : on observe des attaques ponctuelles dans certaines parcelles. L'absence d'adultes dans les cuvettes jaunes signifie qu'il n'y aura pas de réinfestation. Attention, tous les colzas sont encore au stade de sensibilité (jusqu'à 6 feuilles).

- Seuil d'intervention : présence de larves et plus de 25 % de surface foliaire détruite.
- Produits possibles : CYTHRINE L 0,25 l/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha, PEARL PROTECH 0,33 l/ha.

Pucerons verts : leur présence augmente.

- Surveillez vos parcelles en regardant la face inférieure des feuilles.
- Seuil d'intervention : 20 % des plantes porteuses de pucerons verts **jusqu'au stade 6 feuilles**.
- Produits possibles : les pucerons manifestent des résistances aux pyréthrinoïdes, préférez d'autres produits. PROTEUS 0,625 l/ha, KARATE K 1,25 l/ha.

Charançons du bourgeon terminal : selon le BSV, les premières captures sont détectées dans les cuvettes jaunes en limite de l'Yonne (secteur précoce).

- Surveillez la présence de cet insecte à l'aide de cuvettes jaunes placées au-dessus de la végétation. Les populations peuvent être différentes d'une parcelle à l'autre.
- Le positionnement de l'intervention se réalise 8 à 10 jours après les premières captures dans la cuvette jaune.

ATTENTION à vos applications d'insecticides et respectez le nombre d'applications maximum/an (cf. Guide culture - interventions d'automne, page 18).

Ne pas appliquer le PIRINEX ME ou tout autre produit contenant du chlorpyrifos-éthyl (NURELLE D550/GEOTION XL) ou chlorpyrifos-méthyl plus d'une fois par an sur la parcelle.



Conditions d'utilisation des insecticides : absence de vent et températures < 20° C. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

BLE – ORGE d'HIVER

(semis à levée)

Les conditions restent sèches. Il est opportun dans certaines parcelles d'adapter le travail du sol, en évitant de travailler en profondeur et remonter des mottes impossibles à fractionner. Privilégier un lit de semences fin autant que possible, sans non plus faire de la poudre.

Attention à bien enterrer les semences pour réduire les risques de phytotoxicité des herbicides de prélevée, en particulier si utilisation du prosulfocarbe (DEFI) ou flufenacet (TROOPER, FOSBURI à 1 feuille).

🔺 Variétés à semer en blé

- Cette semaine : ADVISOR, ALIXAN, APACHE, BERMUDE, COLLECTOR, DIAMENTO, FRUCTIDOR, PAKITO, RGT MONDIO, RONSARD, RUBISKO, TRIOMPH.

Et toujours possible :

AIGLE, ALLEZ-Y, ARKEOS, BAROK, BERGAMO, BOREGAR, COLLECTOR, DIDEROT, GRANAMAX, LAURIER, LYRIK, MATHEO, TRAPEZ...

➤ A partir de la semaine prochaine :

ALTIGO, AREZZO, ARMADA, ASCOTT, CALUMET, CELLULE, DESCARTES, MUSIK, NEMO, OREGRAIN, SY MOISSON.

➤ **Roulage**

Dans les situations très motteuses, un roulage après semis permet de casser les mottes et d'améliorer la germination, l'efficacité des prélevées et de réduire le risque limaces.

➤ A réaliser avant la prélevée pour ne pas appliquer l'herbicide sur des grosses mottes.

➤ A éviter sur les préparations très fines.

➤ **Désherbage de prélevée**

Le sec pose des questions sur l'efficacité des herbicides de prélevée. Il est nécessaire d'adapter la stratégie herbicides en fonction du salissement de la parcelle et de vos possibilités de rattrapage en sortie hiver.

➤ Situations très sales : conservez la prélevée.

Réalisez la prélevée au plus près du semis pour profiter du restant de fraîcheur et le matin sur un sol encore humide. Pour les semis de cette semaine, intervenez après la pluie annoncée de jeudi ou vendredi pour réduire les risques de phytotoxicité.

➤ Situations peu sales et présence de résistance aux antigraminées sulfonyles et/ou foliaires où la double application d'automne est indispensable : conservez la prélevée.

➤ Situations peu sales avec une application d'automne et si les conditions restent sèches, il est possible de reporter l'application à 1 feuille pour rechercher de l'efficacité pour les programmes suivants : DEFI, Isoproturon (ex : MATIN EL), Chlortoluron (ex : CHLORTOCIDE EL), HERBAFLEX, DEFI + CARAT. Conservez le TROOPER en prélevée.

Evidemment, il faut éviter les interventions en plein après-midi sur sol sec.

Les applications peuvent avoir lieu au stade prélevée, en germination ou pointant.

Évitez le stade pointant pour les produits à base d'isoproturon ou chlortoluron.

ATTENTION : dernière année pour utiliser des produits à base d'isoproturon (interdiction d'utilisation à partir du 30/09/2017). Donc faites attention à vos stocks, les isoproturon non utilisés cette campagne passeront en PPNU.

Si vous remplacez l'isoproturon par le chlortoluron, pensez à la tolérance des variétés (cf. Guide culture - interventions d'automne, pages 59-60).

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-grande-culture-guides-techniques>

Pour les programmes, consultez l'Info.plaine n° 72.



La mise en œuvre d'une stratégie agronomique de gestion des adventices se raisonne au niveau du système de culture, c'est-à-dire dans le temps avec une cohérence des principaux leviers : diversifications des périodes de semis, faux-semis, labour occasionnel, décalage de dates de semis en blé.

Conditions d'utilisation des herbicides racinaires : le matin, sur sol humide et préparation fine. Le froid n'est pas gênant aux applications, absence de vent. Préférez l'application après la pluie pour réduire les risques de phytotoxicité.

➤ **Pucerons-cicadelles**

Les premiers semis en cours de levée doivent obligatoirement être protégés par l'imidaclopride (GAUCHO 350, GAUCHO DUO FS).

Si ce n'est pas le cas et au vu des conditions météo, un insecticide sera sûrement nécessaire lors du désherbage à 1 feuille.

Limaces

A surveiller en préparation motteuse si les pluies reviennent en fin de semaine.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES


HERBICIDES	
CARAT	Flurtamone 250 g/l + diflufénicanil 100 g/l
CHLORTOCIDE EL / TORLUGAN 50 SC	Chlortoluron 500 g/l
DEFI	Prosulfocarbe 800 g/l
FOSBURI	Flufenacet 400 g/l + diflufénicanil 200 g/l
HERBAFLEX	Beflubutamide 85 g/l + isoproturon 500 g/l
MATIN EL	Isoproturon 500 g/l
TROOPER	Pendiméthaline 300 g/l + flufénacet 60 g/l

INSECTICIDES	
BORAVI	Phosmet 500 g/kg
CYTHRINE L / CYPLAN	Cyperméthrine 100 g/l
PYRINEX ME	Chlorpyrifos éthyl 250 g/l
DECIS PROTECH / PEARL PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l
KARATE K	Lambda cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 100 g/l
NURELLE D550/GEOTION	Chlorpyrifos éthyl 500 g/l + cyperméthrine 50 g/l
PROTEUS	Thiaclopride 100 g/l + Deltaméthrine 10 g/l

ANTILIMACES	
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3 %
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %

TRAITEMENT DE SEMENCES	
GAUCHO 350	Imidaclopride 350 g/l
GAUCHO DUO FS	Imidaclopride 350 g/l + prothioconazole 50 g/l



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

